

Éditorial - Juillet 2015

Plus d'1 an maintenant que nous avons les rênes de la commune entre les mains. Un petit coup d'œil dans le rétroviseur pour se rappeler le premier semestre 2015.

Nous avons organisé un goûter pour nos anciens (75 ans révolus au 31 décembre de l'année échu) et nos nouveaux concitoyens (Rouffiacais depuis le 1^{er} janvier 2010) et nous avons fêté notre centenaire comme il se doit. Nous n'avons eu que de bons retours concernant le goûter. Aussi, nous renouvellerons l'expérience en janvier 2016.

Fin mars, quelques jours avant signature du contrat, notre gestionnaire habituel de l'aire de loisirs a eu un contretemps malheureux et n'a pas pu assurer sa prestation. Nous avons cherché un remplaçant mais, compte tenu de la période, nous n'avons trouvé personne. À l'heure où est écrit cet éditorial, nous sommes en pourparlers avec une personne susceptible de travailler sur le site cet été. Cette année, notre aire de loisirs sera donc très certainement déserte. Aussi, nous avons pris contact avec notre ancienne Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour qu'elle utilise cette période pour aménager à ses frais l'espace comme prévu.

Malgré le désengagement de l'État, le conseil municipal a choisi de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Le budget 2015, décidé en mars, tient compte de la baisse drastique des dotations de l'état (-21% par rapport à 2014, soit un manque à gagner de 17 500€). Si nous avons voulu compenser cette perte, nous aurions dû augmenter les impôts locaux de 11% ! Le choix fait a été d'étaler dans le temps certains investissements. Néanmoins, chacun a pu vérifier l'effort tout particulier fait cette année en matière de voirie communale.

Sur le plan national, outre de creuser les inégalités entre communes (*Une commune pauvre offrira moins de services et deviendra moins attractive pour la population qui cherchera à s'installer dans des communes plus riches*), cette baisse de dotations a déjà provoqué une baisse des investissements des blocs communaux de 12,4%, qui devrait se porter à 25% par la suite. Or, 10% d'investissements en moins, c'est 0,2% de croissance en moins, entraînant une augmentation du chômage et une diminution des recettes de l'État.

Certaines communes ont choisi de repousser des travaux de mise aux normes risquant d'entraîner des fermetures d'équipements publics, d'autres d'augmenter les tarifs de cantine, service non obligatoire, voire de ne plus investir en logements sociaux ou de diminuer fortement les subventions aux associations 'Sports et culture' même s'il s'agit là d'acteurs importants de la cohésion sociale.

Après la refonte de la carte cantonale (*ROUFFIAC ne fait plus partie du canton de PONS mais du nouveau canton de THÉNAC*), la refonte de la carte des régions (*La région POITOU-CHARENTES fusionne avec la région de l'AQUITAINE et celle du LINOUSIN*), la loi '**NOTRe**', **N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique', prévoit, entre autres, un renforcement des compétences des communautés de communes et des

communautés d'Agglomération (*Peut-être qu'un jour notre communauté d'agglomération de SAINTES s'agrandira en s'associant avec toute ou partie de la communauté de communes de GÉMOZAC et/ou celle de St PORCHAIRE, voire d'autres communes limitrophes si elles le souhaitent*) et un regroupement de communes mitoyennes territorialement.

Cette dernière évolution (Révolution qui n'en a pas l'air) n'est pas anodine si elle devait se mettre en œuvre rapidement (Avant 2020). Le scénario envisageable ferait que les conseils municipaux actuels fusionneraient et éliraient le maire de la nouvelle commune, les maires actuels devenant maire délégué de leur commune d'origine. Il est même conseillé de trouver un nom pour cette nouvelle commune. Le personnel communal (Agents techniques et administratifs) serait rattaché au nouveau conseil municipal. Nous avons choisi de ne pas décider dans l'urgence, d'autant plus que les débats parlementaires sont toujours en cours (*Il aurait fallu se déclarer volontaire pour un regroupement avant fin septembre 2015 pour bénéficier d'éventuels cadeaux financiers !*).

Quoiqu'il en soit, il n'est pas utopique de penser qu'un regroupement nous soit imposé pour le prochain mandat municipal (*En 2020 !*). À lire les articles sur le sujet, de nombreux maires sont réfractaires à des regroupements imposés, la commune étant le fondement de la France. En revanche, mutualiser les moyens est tout à fait envisageable.

Avant de conclure, je souhaite vous informer que le conseil municipal a décidé de restaurer et de remettre en service une cloche cassée de l'église, patrimoine de notre commune. Nous pourrons bientôt entendre un nouveau son de cloches puisque les 2 cloches sonneront 3 fois par jour. Une éventuelle cérémonie inaugurale est planifiée pour cet été (La date sera confirmée en temps utile).

Je ne peux passer sous silence les dégradations constatées sur le bien commun, tels que le bris des blocs de sécurité incendie et des grilles de ventilation des bâtiments, la destruction du circuit électrique du kiosque, le vol de toutes les ampoules du bloc sanitaire, entre autres. Que faire face à de tels actes idiots ?

Bonnes vacances estivales et prenez soin de vous, de votre famille et de vos amis.

Joël ARNAUD, Maire de ROUFFIAC